



Offre d'assurance 2024

Aperçu des prestations myFlex.

La CSS aide ses assurés à rester en bonne santé, guérir ou vivre avec une maladie. Nous vous fournissons des offres et des conseils sur la santé et les solutions d'assurance adaptées qui peuvent être personnalisées selon vos besoins et votre budget. Dans environ 100 agences réparties dans toute la Suisse, nous vous conseillons avec compétence et passion.

Conseil au 0844 277 277
Votre portail client sur my.css.ch



Votre santé.
Votre partenaire.



Domaine de prestations	Complément au domaine de prestations	Assurance obligatoire des soins selon la LAMal
Traitements ambulatoires: Médecine classique	Prise en charge des coûts pour les médecins, chiropraticiens, diététiciens, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes, podologues, psychologues et infirmières et infirmiers reconnus Prestations supplémentaires exclusives pour traitements ambulatoires dans des hôpitaux	Selon le tarif, dans toute la Suisse
Hospitalisation (en Suisse)	Traitements stationnaires dans des hôpitaux reconnus	Couverture des coûts en division commune selon la liste cantonale des hôpitaux
Etranger	Traitements ambulatoires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger Traitements stationnaires en cas d'urgence (maladie aiguë) lors d'un séjour temporaire à l'étranger Traitements planifiés: ambulatoires et stationnaires Assistance de personnes	Max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux Division commune, max. jusqu'au double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour l'UE sont applicables des dispositions selon les accords bilatéraux
Médicaments	Médicaments sur prescription médicale	Selon la liste des médicaments, la liste des spécialités ou la liste des génériques de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) avec quote-part différenciée
Maternité	Examens de contrôle et échographies Cours de préparation à l'accouchement Accouchement ambulatoire Accouchement stationnaire Conseil en allaitement/allaitement	8 examens de contrôle; 2 échographies Max. CHF 150 Mêmes prestations qu'en cas de maladie Division commune dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et maisons de naissance figurant sur la liste cantonale des hôpitaux Conseil en allaitement: Max. 3 séances
Examens gynécologiques de prévention		Tous les 3 ans, selon le tarif, dans toute la Suisse
Vaccins	Vaccins préventifs et de protection	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12
Promotion de la santé / Prévention		Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12
Transports	Transports médicalement nécessaires Frais de recherche et de sauvetage Rapatriement	50%, max. CHF 500/année civile Frais de sauvetage: 50%, max. CHF 5000/année civile (Suisse)
Moyens auxiliaires	Médicalement nécessaires et sur prescription médicale	Selon la «Liste des moyens et appareils»
Assurance de protection juridique des patients et à l'étranger (Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)	En Europe/En dehors de l'Europe	
Soins et aide à domicile	Traitements et soins à domicile effectués sur prescription médicale par des fournisseurs de prestations reconnus et aide ménagère	Traitements et soins selon le tarif du lieu de domicile
Traitements dentaires	Traitement en cas d'accident dentaire, maladies du système de mastication Coûts de traitements dentaires jusqu'à 18 ans révolus Correction de la position des dents jusqu'à 20 ans révolus Extractions des dents de sagesse à partir de 19 ans	Selon l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (art. 17 à 19b) (accidents dentaires uniquement si couverture en cas d'accident incluse)
Psychothérapie		Couverture des coûts de la psychothérapie médicale selon (l'art. 2 OPAS) et de la psychothérapie pratiquée par des psychologues selon (l'art. 11b OPAS)
Verres de lunettes / Lentilles de contact	Pour les enfants et les adultes	CHF 180/année civile, jusqu'à 18 ans révolus
Cures balnéaires et de convalescence	Sur prescription médicale et dans des établissements reconnus	Cures balnéaires*: CHF 10/jour, max. 21 jours/année civile plus frais médicaux; Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux selon la LAMal
Réadaptation stationnaire	Réadaptation stationnaire dans hôpitaux reconnus, dans toute la Suisse	Division commune dans des hôpitaux reconnus par la LAMal figurant sur la liste cantonale des hôpitaux
Rooming-in	Coûts de séjour d'une personne accompagnante	

Assurance ambulatoire myFlex Premium ★★★	Assurance ambulatoire myFlex Balance ★★ Le plus populaire	Assurance ambulatoire myFlex Economy ★
90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité
Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité
Ambulatoire: Couverture des coûts dans le monde entier, 90%, max. CHF 250 000/année civile	×	×
Assurée	Assurée	Assurée
90%, montant illimité (reconnu par la CSS)	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)	90%, montant illimité (reconnu par la CSS)
Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité	Examens de contrôle et échographies: 90%, montant illimité
Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»
90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité
Allaitement: CHF 200/enfant	Allaitement: CHF 200/enfant	Allaitement: CHF 200/enfant
90%, montant illimité	90%, montant illimité	90%, montant illimité
90%, montant illimité (selon liste CSS)	90%, montant illimité (selon liste CSS)	90%, max. CHF 100/année civile (selon liste CSS)
Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»	Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»
Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité	Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité
Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas	Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas	Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 100 000/cas
Montant illimité, dans le monde entier	Montant illimité, dans le monde entier	Montant illimité, dans le monde entier
90%, max. CHF 2000/année civile (selon liste CSS)	90%, max. CHF 1000/année civile (selon liste CSS)	90%, max. CHF 500/année civile (selon liste CSS)
Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe	Max. CHF 250 000/cas en Europe; max. CHF 50 000/cas hors d'Europe
Max. CHF 100/jour, max. CHF 4000/année civile Soins à domicile par des proches: CHF 20/jour, max. CHF 2000/année civile	Max. CHF 50/jour, max. CHF 2000/année civile	×
50%, max. CHF 2000/année civile	50%, max. CHF 1000/année civile	×
50%, montant illimité	50%, max. CHF 12 000/année civile	×
50%, max. CHF 2000/année civile	50%, max. CHF 1000/année civile	×
75%, max. CHF 3000/année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base	75%, max. CHF 1000/année civile auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS sans admission dans l'assurance de base	
CHF 300/cas, jusqu'à 18 ans révolus CHF 300/année civile, à partir de 19 ans	CHF 150/cas, jusqu'à 18 ans révolus CHF 150/année civile, à partir de 19 ans	×

Assurance d'hospitalisation myFlex Premium ★★★	Assurance d'hospitalisation myFlex Balance ★★ <i>Notre recommandation</i>	Assurance d'hospitalisation myFlex Economy ★
<p>Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 1400/année civile; Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 200 CHF/année civile</p> <p>Hôpitaux en Suisse. Division hospitalière peut être choisie avant l'admission. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts** Demi-privée: Sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000</p> <p>Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts*** Demi-privée: Sans part. aux coûts** Privée: Sans part. aux coûts</p>	<p>Couverture des coûts dans les cliniques partenaires de la CSS max. CHF 900/année civile; Prestations supplémentaires (tickets de parking, frais de voyage, garde d'enfants, etc.) max. 100 CHF/année civile</p> <p>Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 2000 Privée: 35%, max. CHF 4000</p> <p>Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts** Demi-privée: Sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000</p>	<p>×</p> <p>Couverture des coûts dans toute la Suisse dans des hôpitaux reconnus (liste des hôpitaux selon la LAMal et CSS). Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 40%, max. CHF 8000 Privée: 70%, max. CHF 14 000</p> <p>Variante 2: Commune: Sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 4000 Privée: 35%, max. CHF 7000</p>
<p>Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité</p>	<p>Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité</p>	<p>Couverture des coûts dans le monde entier, montant illimité</p>
<p>Stationnaire: Couverture des coûts dans le monde entier, max. CHF 500 000/année civile</p>	<p>×</p>	<p>×</p>
<p>Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»</p> <p>Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 2000 sans coûts certifiés</p> <p>Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie. Maison de naissance****: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000</p>	<p>Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»</p> <p>Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1500 sans coûts certifiés</p> <p>Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie. Maison de naissance****: Coûts de séjour certifiés, mais au moins CHF 1000</p>	<p>Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»</p> <p>Maison de naissance ou accouchement à la maison: Forfait de CHF 1000 sans coûts certifiés</p> <p>Hôpital: Mêmes prestations qu'en cas de maladie. Maison de naissance****: Forfait de CHF 1000</p>
<p>Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»</p>	<p>Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»</p>	<p>Cf. rubrique compte «santé» et bonus du compte «santé»</p>
<p>Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile</p> <p>Dans tous les hôpitaux, illimité</p> <p>Max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/année civile pour une personne accompagnant un enfant ou un adulte</p>	<p>Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile</p> <p>Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/année civile</p> <p>Max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/année civile pour une personne accompagnant un enfant mineur</p>	<p>Dans des établissements reconnus par la CSS, max. CHF 20/jour, max. CHF 500/année civile</p> <p>Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/année civile</p> <p>×</p>

** en cas de séjour stationnaire de 4 jours (3 nuits) minimums, la CSS rembourse CHF 1000 si cette division a été choisie. *** en cas de séjour stationnaire de 4 jours (3 nuits) minimums, la CSS rembourse CHF 2000 si cette division a été choisie. **** si hors liste des hôpitaux

Prestations complémentaires.

Compte «santé» et bonus du compte «santé».

En tant que partenaire santé, nous en faisons plus. Nous contribuons à de nombreuses activités pour la santé, la prévention et le bien-être. Choisissez en fonction de vos envies et de votre situation.

Avez-vous une assurance myFlex?
En concluant **cette** combinaison d'assurances, vous bénéficiez du **compte «santé»**:

- Assurance ambulatoire myFlex

+

- Assurance d'hospitalisation myFlex

L'échelon de l'assurance d'hospitalisation myFlex détermine l'échelon de l'offre (Economy, Balance, Premium) du compte «santé».

Echelon de l'offre

Premium	Balance	Economy
---------	----------------	---------

En concluant **l'une de ces** combinaisons d'assurance, vous bénéficiez du **bonus du compte «santé»**:

- Assurance ambulatoire myFlex
- Assurance d'hospitalisation myFlex (Balance ou Premium)
- Assurance pour décès ou invalidité

+

- Assurance pour médecine alternative myFlex **ou**
- Assurance pour soins dentaires

	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
Compte «santé»			
Famille (Prépar. à l'accouchement, natation pour enfants, etc.) Fitness (abonnement et cours de fitness, cours de danse) Activité physique (Gymnastique du dos, fitness aquatique, etc.) Divers (Yoga, Maîtrise du stress, sevrage du tabac, etc.)	50%, max. CHF 700/année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 500)	50%, max. CHF 500/année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 250)	50%, max. CHF 300/année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 150)
Check-up CSS Effectué par un prestataire défini par la CSS	1 check-up Premium toutes les 3 années civiles assurées, prise en charge des coûts à hauteur de 100%, max. CHF 1800	1 check-up Balance toutes les 3 années civiles assurées, prise en charge des coûts à hauteur de 80%, max. CHF 720	×
Bonus du compte «santé»			
Association sportive			
Pisc. ouv./couv., murs/salles d'escalade (mur, bloc) Contribution à l'abon. saisonnier ou annuel	50%, max. CHF 100/année civile	50%, max. CHF 100/année civile	×
Carte suisse d'accès aux pistes de ski de fond et carte saisonnière locale			
Podomètre (Podomètre reconnu Fitbit, Garmin, Polar ou Suunto)	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	×

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur css.ch/comptesante

Modifications de l'offre: L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS sur une base unilatérale.

D'autres assurances complémentaires selon la LCA.

Assurance pour médecine alternative myFlex.

Condition d'octroi de prestations: Tant le fournisseur de prestations que la méthode de médecine complémentaire doivent être reconnus par la CSS.

	Premium ★★★	Balance ★★	Economy ★
Traitements ambulatoires et stationnaires Traitements de médecine complémentaire, y compris les médicaments prescrits et reconnus (frais d'hébergement, de pension et de soins exclus)	75%, max. CHF 10 000/année civile	75%, max. CHF 3000/année civile	75%, max. CHF 1000/année civile
Dont traitements avec couverture restreinte Certaines méthodes telles que massages médicaux et classiques avec limite séparée	75%, max. CHF 2000/année civile	75%, max. CHF 600/année civile	75%, max. CHF 200/année civile

Pour de plus amples informations et la liste méthodes reconnues, connectez-vous sur css.ch/myflex-alternative

Notre recommandation

Assurance pour soins dentaires.

Aperçu des variantes

Prestations	75%, max. CHF 5000/année civile	75%, max. CHF 3000/année civile	75%, max. CHF 2000/année civile	50%, max. CHF 1000/année civile
<ul style="list-style-type: none"> Examens de contrôle Traitements tels que radiographies, obturations, extractions, hygiène dentaire Correction de la position des dents Interventions prothétiques telles que couronnes, dents à pivot, barres de maintien, ponts, prothèses partielles ou complètes 	Franchise CHF 500/année civile		excl. correction de la position des dents	

Notre recommandation

Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

	Plan de prestations A	Plan de prestations B	Plan de prestations C	Plan de prestations D	Plan de prestations E
Prestations <ul style="list-style-type: none"> Pas de preuve de frais supplémentaires liés à la maladie ou à l'accident nécessaire Libre utilisation de l'indemnité journalière Cumul du droit aux prestations en cas: <ul style="list-style-type: none"> d'hospitalisation dans le service des soins intensifs d'hospitalisation d'urgence à l'étranger Indemnisation forfaitaire par naissance (10 fois le montant de l'indemnité journalière) 	CHF 150/jour; CHF 4500/mois, max. CHF 216 000/séjour hospitalier	CHF 250/jour; CHF 7500/mois, max. CHF 360 000/séjour hospitalier	CHF 350/jour; CHF 10 500/mois, max. CHF 504 000/séjour hospitalier	CHF 50/jour; CHF 1500/mois, max. CHF 72 000/séjour hospitalier	CHF 100/jour; CHF 3000/mois, max. CHF 144 000/séjour hospitalier

Assurance-ménage.

Prestations

Assurance responsabilité civile privée

- Dommages corporels, matériels et pécuniaires causés à un tiers
- Couvertures complémentaires pour conducteurs de véhicules à moteur d'un tiers, renonciation à diminuer les prestations en cas de négligence grave, loueurs ou emprunteurs de chevaux et activités exercées à titre accessoire

Assurance de l'inventaire du ménage

- Inventaire du ménage assuré contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre, un vol et un dégât d'eau
- Couvertures complémentaires pour le vol simple hors du domicile, la casco ménage, le bris de glace et l'abus de carte de crédit

Assurance de bâtiments

- Bâtiments assurés contre les dommages causés par un incendie, des éléments naturels, un tremblement de terre et un dégât d'eau
- Frais de déblaiement et d'élimination
- Frais de recherche et de dégagement
- Couverture complémentaire en cas de détérioration du bâtiment et de perte de loyer

Assurance pour décès ou invalidité par accident.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 2 100 000 (incl. progression)
- Progression du capital-invalidité jusqu'à 350%

Assurance des frais de guérison en cas d'accident.

Prestations

- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- Hospitalisation en privé ou demi-privé
- Frais de transport et opérations de sauvetage illimités
- Opérations de recherche jusqu'à CHF 20 000 par personne assurée ou jusqu'à CHF 40 000 par événement
- Soins à domicile et aide ménagère
- Couverture dans le monde entier

Assurance individuelle d'indemnités journalières selon la LCA.

Prestations

- Pour les personnes salariées et indépendantes
- Maladie, accident, maternité
- Indemnité journalière dès CHF 10 jusqu'à concurrence du salaire AVS soumis à cotisations
- Durée max. 730 jours (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 3, 14, 30, 60, 90, 180, 360 jours

Assurance de protection juridique privée et de circulation.

Prestations

- Couverture dans le monde entier pour personnes individuelles ou ménages de plusieurs personnes
- Représentation des intérêts par des avocats expérimentés ou un avocat au choix jusqu'à max. CHF 1 000 000
- En plus de l'assurance de protection juridique, la couverture des domaines juridiques suivants est possible: protection juridique des patients, protection juridique internet, protection juridique harcèlement moral, protection juridique pour autres biensfonds et protection juridique du bailleur

(Porteur du risque: Orion Assurance de Protection Juridique SA, Bâle)

Assurance pour décès ou invalidité par maladie.

Prestations

- Capital-décès jusqu'à CHF 200 000
- Capital-invalidité jusqu'à CHF 600 000
- Versement déjà à partir d'un degré d'invalidité de 25% (Porteur du risque: Helvetia Compagnie Suisse d'Assurance sur la Vie SA)

Assurance voyages.

Prestations

- Protection d'assurance à l'étranger et en voyage
- Paquets d'assurance en plusieurs variantes
- Couverture au choix de différents risques
- Durée d'assurance à choisir individuellement
- Conclusion en ligne sur css.ch/voyages ou auprès de l'agence CSS proche de chez vous

Assurance des frais de ménage.

Prestations

- Pour les personnes assumant la charge du ménage
- Maladie, accident, maternité
- Forfait journalier entre CHF 10 et CHF 100
- Durée max. d'allocation des prestations de 365 jours dans l'intervalle de 5 ans (y compris délai d'attente)
- Délais d'attente de 7, 14, 21, 30 jours

Ce prospectus a pour but de vous donner un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Les détails de l'offre figurent dans les prescriptions légales de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA), les conditions complémentaires (CC) et les conditions spéciales (CS) qui sont déterminantes pour l'obligation d'allouer des prestations de la CSS.

Toutes les données de ce prospectus sont valables pour l'année civile en cours. Des modifications pour l'année suivante demeurent réservées.

Prestations complémentaires.

Autres offres pour la promotion de la santé.

Economiser futé: Profitez de rabais dans le shop en ligne enjoy365.ch

enjoy**365**

Se motiver au quotidien: Avec l'appli active365, votre mode de vie sain est récompensé jusqu'à CHF 600

active**365**

Accompagnement numérique: Clarifiez les questions en lien avec votre santé: analyser les symptômes, fixer des rendez-vous médicaux, etc.

Téléchargez l'appli Well maintenant



Private Assistance.

Conditions de l'offre: Conclusion de la couverture Premium pour l'assurance ambulatoire et d'hospitalisation myFlex.

Suivi Premium: Offre de suivi et d'accompagnement personnalisée pour tout ce qui concerne l'assurance, la médecine, la santé et les soins. Entremise d'un coach médical et coordination des prestations de soutien dans le cadre du cas de prestations.

Coach médical: Le coach médical personnel soutient et accompagne le traitement médical de l'assuré lorsque celui-ci le souhaite et que c'est nécessaire et permet un accès efficace à des spécialistes et hôpitaux appropriés.

Prestations de soutien: Organisation et prise en charge (jusqu'à CHF 500 par cas et CHF 1000/a.c.) de prestations de services professionnelles liées à un traitement médical ambulatoire ou stationnaire comme garde d'enfants, soins aux animaux domestiques ou entretien de la maison.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur css.ch/pa

Modifications de l'offre: La CSS peut en tout temps adapter l'offre de manière unilatérale.

Option Upgrade.

Changement de catégorie sans déclaration de santé:

En incluant l'option Upgrade dans la couverture, vous pouvez passer à la catégorie supérieure de l'assurance ambulatoire ou d'hospitalisation myFlex sans nouvelle déclaration de santé. Economy vers Balance ou Balance vers Premium.

